



AVEYRON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°12-2023-301

PUBLIÉ LE 7 NOVEMBRE 2023

Sommaire

DDFiP /

12-2023-11-02-00013 - Décision de subdélégations en matière
d'ordonnancement secondaire - DDFiP Aveyron. (2 pages)

Page 3

DDFiP

12-2023-11-02-00013

Décision de subdélégations en matière
d'ordonnancement secondaire - DDFiP Aveyron.

**Direction départementale des Finances publiques
de l'AVEYRON**
2 Place d'Armes CS 53513
12035 RODEZ CEDEX 09

Rodez, le 2 novembre 2023

Décision de subdélégations de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de l'Aveyron ;
Vu le décret du 5 octobre 2022 nommant M. Charles GIUSTI, Préfet de l'Aveyron ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 12-2023-11-02-00004 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Sandra LEPELLEY, administratrice des finances publiques adjointe ;
Vu l'article 3 de l'arrêté précité autorisant Mme Sandra LEPELLEY à déléguer sa signature aux agents placés sous son autorité ;

Décide :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandra LEPELLEY, la délégation qui lui est conférée par arrêté du préfet de l'Aveyron n° 12-2023-11-02-00004, sera exercée au sein de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Aveyron, par ordre de priorité :

A titre principal :

- 1) Pour les actes relevant du titre 2 :
 - Mme Valérie BAUBIL, Inspectrice divisionnaire de classe normale, chef de la division ressources humaines et formation professionnelle ;
- 2) Pour les actes relevant des autres titres et du titre 2 (opérations hors PSOP) :
 - M. Jean-Luc POUJOL, Inspecteur divisionnaire hors classe, chef de la division budget-immobilier-logistique ;
 - M. Arnault DARMES, Inspecteur, chef du service budget-immobilier-logistique ;

A titre subsidiaire :

1) Pour les actes relevant du titre 2 :

-M. Didier ASFAUX, Inspecteur, chef du service ressources humaines ;

2) Pour les actes relevant des autres titres et du titre 2 (opérations hors PSOP) :

-Mme Régine MARTY, contrôleuse au service budget-immobilier-logistique;

-Mme Patricia GILHODES, agente d'administration au service budget-immobilier-logistique.

L'Administratrice des Finances Publiques Adjointe,
Responsable du pôle pilotage et ressources,

signé

Sandra LEPELLEY